

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 03 juillet 2025

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 25 juin 2025

Présents : 9

trois juillet deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 11

Présents : Philippe ROSSEEL, ALAIN GRIFFE, ERIC VIALA, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, JULIEN THERON

Pour : 11

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Abstention : 0
Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: CLAUDE PESCHAUD

Objet: Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement vélo - DE_061_2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-7 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe au présent rapport ;

Considérant qu'un groupement de commandes a vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats ;

Considérant qu'afin de faciliter et fluidifier la mutualisation des procédures d'achat, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement vélo ;

Considérant que Hautes Terres Communauté propose donc la création de ce groupement de

commandes et il qu'il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique ;

Considérant que Hautes Terres Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification du marché ;

Considérant que l'exécution sera assurée par chaque membre du groupement ;

Considérant que les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport ;

Considérant que le groupe de travail « Marché à Procédure Adaptée », comme le prévoit le code général des collectivités territoriales (CGCT) est le groupe MAPA du coordonnateur composée dans les conditions de l'article L. 1411-5 du CGCT ;

Cela étant exposé, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la commune d'Allanche au groupement de commandes ayant pour objet la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement vélo ;
- **D'ACCEPTER** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'installation de mobiliers de stationnement vélo ;
- **D'AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la commune à savoir le détail des équipements souhaités, leur quantité et leur localisation ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer le marché issu du groupement de commandes pour le compte de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Flour pour contrôle de légalité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 03 JUIL. 2025
publié le : 03 JUIL. 2025

